



## Convocation huissier par xxxxxx

Par **chrisou64**, le **02/11/2015** à **14:17**

Bonjour,

je suis convoquée chez un huissier en présence du preteur.

Je règle chaque mois chez cet huissier.

Je suis convoquée afin de revoir le montant total mais le preteur me demande un règlement significatif. Je ne pourrais malheureusement pas faire plus.

Je ne pourrais pas me rendre à ce rendez vous.

Qu'est ce que je risque ? d'autant que ce rendez vous a lieu lors de mes heures de travail.

Par **amajuris**, le **02/11/2015** à **16:46**

bonjour,

l'huissier agissant, selon votre message, comme une société de recouvrement, ne dispose d'aucun pouvoir coercitif contre vous, pas plus que votre créancier, donc pas de saisie possible, son seul pouvoir c'est le harcèlement.

si votre créancier n'est pas satisfait du montant de votre remboursement, il n'a d'autre choix que de saisir le tribunal.

salutations